

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 16 janvier 2020 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

09 janvier 2020

**Date d'affichage :**

10 janvier 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Objet****Création jardin public.**

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine  
 Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony  
 Absent : BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Mme le Maire précise que la procédure des biens en état manifeste d'abandon a été engagée à l'encontre du propriétaire des parcelles sises lieu dit La Tuilerie, cadastrées section B 669 de 108 m<sup>2</sup> et B 670 de 3972 m<sup>2</sup>.

Mme le Maire rappelle que cette procédure est prévue aux articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et qu'elle permet à la commune, lorsque le propriétaire n'a pas effectué une remise en état de son bien, d'en poursuivre l'expropriation à son profit pour ensuite l'utiliser dans un but d'intérêt public.

Mme le Maire propose qu'un jardin public soit créé sur les parcelles en question.

Mme le Maire expose que la procédure de déclaration d'utilité publique n'est pas terminée et que ce dossier est complexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de création de jardin public sur les parcelles cadastrées B 669 et B 670 d'une superficie de 4080 m<sup>2</sup>.
- d'autoriser Mme le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-  
Gaudens le 20 janvier 2020.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 17 janvier 2020

Le Maire

